



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



ENSEIGNEMENT  
AGRICOLE PUBLIC  
DE NORMANDIE

## CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION **CONDUITE DE PRODUCTIONS MARAÎCHÈRES**

### Objectifs de la formation

Ce certificat de spécialisation forme un professionnel capable de gérer le cycle de la production maraîchère grâce à sa connaissance fine de l'écosystème de l'agriculture. En effet, son rôle consiste à planifier, organiser et suivre l'évolution des parcelles cultivées en plein air et sous abri, en veillant à leur besoin en eau et en améliorant leur fertilité jusqu'à la récolte. Il sait également répondre aux exigences nécessaires à la transformation et la commercialisation de ses produits notamment lors de la production de légumes en conserves ou de légumes crus prêts à l'emploi.

### Lieux de la formation

NaturaPÔLE  
Campus Hortithèque  
CFA & CFPPA  
[www.naturapole.fr](http://www.naturapole.fr)

Horti-Pôle Evreux  
CFA & CFPPA  
[www.eapevreux.fr](http://www.eapevreux.fr)

Mention agriculture biologique  
proposée aux CFA et CFPPA Naturapôle



APPRENTISSAGE &  
FORMATION CONTINUE

DURÉE 1 an

# CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION **CONDUITE DE PRODUCTIONS MARAÎCHÈRES - MENTION AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

## **CONTENU DE LA FORMATION**

### Capacités

- Assurer le pilotage technico-économique des productions
- Définir une conduite technique des productions qui répondent aux objectifs fixés
- Réaliser les interventions liées à la conduite des productions
- Assurer une production optimale de produits commercialisables ou transformables
- Réaliser les opérations relatives à la transformation des productions
- Elaborer un produit conforme aux objectifs de production et de commercialisation

## **DÉBOUCHÉS MÉTIERS**

Ouvrier.ère maraîcher  
Chef.fe de culture maraîchère  
Chef.fe d'équipe en production maraîchère  
Agent de culture légumière  
Chef.fe d'exploitation en maraîchage

## **CONDITIONS D'ADMISSION**

- Être âgé de 16 ans minimum
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (Bac Pro ou brevet professionnel en agriculture ou horticulture) ou diplôme de niveau supérieur de la même spécialité
- Admission après tests et entretien



Admission étudiée  
au cas par cas.

